

**NOTE DE PRÉSENTATION – FIESS – 2011**  
**Renaud Ledoux**

***Atelier 1 : L'action pour la responsabilité sociale des entreprises privées et publiques comme contribution à l'économie sociale et solidaire et à des emplois décents***

**Introduction**

Depuis longtemps nous constatons que la pratique du capitalisme moderne transforme notre manière de saisir le monde et sa diversité. Et c'est justement en fixant la diversité de nos populations, le visage de nos communautés, que nous sommes en mesure de constater l'évidente disparité dans nos capacités à s'approprier un espace bien à nous. Aujourd'hui dans cette discussion, je tenterai de présenter des cas et des outils développés, ici, au Québec, qui ont pour objectif de modeler nos espaces de vie et de travail, de permettre à l'ensemble des individus de croître dans le respect et la décence. Parce que nous considérons que des normes fondamentales assujettissent les comportements à la fois de nos organisations et de nos collectivités, nous agissons par et pour celles-ci. Ces normes de comportements s'intègrent dans une logique : une part essentielle de notre existence réside dans le travail, et par le travail la majorité d'entre nous y trouve une protection sociale, alors il est de notre responsabilité de permettre aux collectivités d'accéder au décent. Enfin, notre discussion portera sur la responsabilité sociale des organisations, nos attentes et nos besoins, en soulevant la contribution de l'économie sociale et solidaire à la question du travail décent.

*Qui sommes-nous ?*

- *Le Centre international de solidarité ouvrière (CISO)*

Au Québec, le Centre international de solidarité ouvrière œuvre en coopération internationale depuis près de 35 ans. Ses actions l'ont amené à déployer son réseau dans divers pays : Cuba, Mexique, Colombie, Bolivie, Burkina Faso, Algérie, et principalement en Haïti. Haïti présente d'ailleurs sans doute l'exemple d'une solidarité sans frontière qui permet de renforcer les liens de solidarité entre les travailleurs et travailleuses d'ici et du Sud, en lutte pour le respect de leurs droits, pour de meilleures conditions de travail et pour l'instauration d'une société plus juste et plus démocratique. Donc, nous sommes intéressés à la solidarité internationale en lien avec ce que nous considérons la citoyenneté et le travail décent.

- *Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM)*

Et pour soutenir sa mission, le CISO coordonne les activités de la Coalition québécoise contre les ateliers de misère depuis 2003. La CQCAM regroupe une trentaine d'organisations syndicales, de coopération internationale, de défense des droits humains et du mouvement étudiant. La CQCAM sensibilise la population du Québec à l'existence des ateliers de misère et développe des alternatives concrètes pour contrer la prolifération de ces ateliers, ici comme ailleurs, notamment par l'adoption de politique d'approvisionnement responsable (PAR). Il y a cette question, qui converge sur plusieurs aspects de la mondialisation, autant par la production et la consommation de nos ressources, le cycle de vie des produits et la chaîne d'approvisionnement, l'existence d'ateliers de misère.

Nous sommes tous interdépendants des conditions de travail des autres. Utiliser, produire, consommer et acheter des ressources ici, c'est valoriser un mode de développement en amont et en aval du moment où nous faisons nos choix. Cette condition est autant présente pour les individus que pour les organisations publiques et entreprises privées. Ce n'est pas une question de taille, c'est une question de choix. On ne peut pas demander toujours le plus bas prix et consommer du prêt à jeter sans que ceci ait un impact à l'autre bout de la chaîne. Et dans cette chaîne, il y a les ateliers de misère.

Au sein de la CQCAM, trois pôles de pratiques se déclinent dans nos réseaux.

1. L'action locale axée sur le comportement des individus et des organisations par l'échange de biens, services et capitaux. (l'approvisionnement responsable et l'investissement responsable)
2. L'action locale prenant les communautés comme espace de solidarité, par l'échange intégral basé sur le dialogue social. (éducation, sensibilisation et renforcement des capacités)
3. La transformation des pratiques associées aux normes de comportement dans la gouvernance globale du travail.

Ces trois pôles sont interdépendants et participent à l'élaboration d'outils d'interventions en vue d'éliminer à la source les ateliers de misère. De sorte qu'il soit possible d'agir sur le terrain pour la promotion d'un travail décent soutenu.

### **1. Qu'est-ce qu'un atelier de misère ?**

Ce n'est peut-être pas une expression courante que l'on se chuchote à l'oreille pour vivre mieux. Au contraire, les ateliers de misère, on préfère souvent les ignorer, voire les oublier. Et pourtant, nous les connaissons. Que ce soit « sweatshop » (ateliers où l'on sue), ou bien « maquiladora », les ateliers de misère existent ici comme ailleurs.

Ce sont des espaces de travail qui ne respectent pas les normes fondamentales du travail de l'OIT. Les conditions de santé et sécurité sont mauvaises, les heures supplémentaires excessives, les salaires misérables, l'organisation collective des travailleuses et travailleurs combattue et les abus ainsi que le harcèlement sont fréquents. On les retrouve autant dans les pays appauvris, surtout dans les zones franches, que dans les pays enrichis. C'est un secteur de l'économie où travaillent majoritairement des femmes, souvent des travailleuses à domicile et des immigrantes sans papiers. Populations fragilisées et appauvries, le visage des victimes varie d'une région à une autre. Si historiquement, on fait référence aux ateliers des secteurs du textile et du vêtement, au Québec on les retrouve dans les agences de placement, chez les travailleurs agricoles et sylvicoles ainsi que chez les travailleuses domestiques et aides familiales.

Pour endiguer le problème avant même son apparition, la CQCAM mène des actions pour contrer l'approvisionnement de produits fabriqués dans des ateliers de misère et pour favoriser la responsabilité sociale des entreprises.

### **2. Quelles actions la CQCAM mène-t-elle pour contrer l'achat de produits fabriqués dans des ateliers de misère et de façon plus générale, pour favoriser la responsabilité sociale des entreprises ?**

#### *A) Qu'est-ce que la RSO ?*

Une organisation, avant même d'être une marque, un logo ou une propriété protégée, c'est un regroupement de travailleurs et de travailleuses structuré de manière à mettre en valeur une production de biens et services, auprès de collectivités exprimant des besoins et des attentes. On ne parle pas ici que des entreprises privées ou autres firmes multinationales, une organisation peut avoir un tout autre visage : organisme public, société d'État, établissement d'enseignement, syndicat, organisation non-gouvernementale, entreprise collective et coopérative, etc. La responsabilité, c'est le passage de la décision à l'acte, auquel nous devons répondre par une prise de conscience, en étant capables de lier nos décisions à leurs effets.

Avant tout, il faut savoir de ce que nous sommes responsables. La norme ISO 26000 traduit la RSO comme la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui : contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prends en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement ; est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. Donc la RSO, c'est l'appropriation des principes du développement durable par nos organisations. C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Il est donc naturel que nous interpellions nos organisations sur le moyen de produire en plaçant les travailleurs et travailleuses au centre des enjeux de la responsabilité sociétale.

### B) *Les actions de la société civile*

Même si notre coalition est relativement jeune, elle a poursuivi le travail de plusieurs mouvements transnationaux de la société civile en entamant des actions conséquentes à ses orientations. Au cours des années 70-80, des informations sur les conditions de travail inacceptables sévissant dans les usines du Sud, où étaient délocalisées les productions de certaines multinationales, ont été dévoilées au grand jour. On a pu démontrer l'existence d'ateliers de misère dans des zones franches, considérées quasi exemptes de normes sociales et environnementales. En réaction à cela, de nombreux consommateurs se sont mis à boycotter les produits de certaines entreprises. L'exemple de GAP est probablement l'un des cas récents de plus connus. D'ailleurs, l'entreprise fut la cible de plusieurs boycottages visant à contraindre la direction à obliger ses sous-traitants à appliquer des normes fondamentales du travail, alors que plusieurs scandales de sévices sur les travailleurs et travailleuses éclataient sur la place publique. Tandis que GAP renvoyait des réponses inadéquates à la résolution de ses problématiques, différentes initiatives apparurent comme alternatives au seul boycottage.

Ce « consumérisme politique » a continué de s'étendre, entraînant la création de plusieurs mouvements de citoyens engagés dans la promotion de pratiques de consommation et de production responsables, allant du simple boycottage à la certification équitable. Plusieurs de ces mouvements, qui ciblaient les multinationales afin de les amener à améliorer leurs pratiques, ont eu un réel impact. Cette tendance affirme de manière très simpliste qu'acheter c'est voter. Dès les années 1970 et de manière accélérée dans les années 1980 et 1990, plusieurs multinationales se sont mises à adopter des codes de conduite responsables dans toute leur chaîne d'approvisionnement dans les domaines sociaux et environnementaux. De sorte qu'elles s'engageaient à produire régulièrement des rapports de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que de vérifier leurs propres installations et celles de leurs fournisseurs et sous-traitants.

Bien que ces mouvements de la société civile aient permis de responsabiliser certaines entreprises, il demeure que dans la majorité des cas, la RSE a servi ces entreprises comme stratégie pour améliorer leur image, à titre de manipulation de l'opinion publique. Dans ces cas, l'utilisation abusive et exagérée de causes sociales ou d'initiatives écologiques définit ce que nous considérons comme l'*écoblanchiment* et le *marketing social*. Ces comportements sont les cibles de plusieurs organisations cherchant à dévoiler cette mystification. Prenons l'exemple de Wal-Mart, bien que la chaîne affirme être responsable sur plusieurs aspects, autant sociaux qu'environnementaux, notamment en privilégiant certains producteurs locaux, il demeure que plusieurs organisations syndicales ont entamé de larges mobilisations concernant le dossier de la syndicalisation de plusieurs magasins au Québec. Non seulement en défense au droit d'association et à la négociation collective, mais

également pour le respect des volontés des collectivités locales québécoises. En général, rien ne peut nous prouver que les entreprises qui se disent engagées le sont réellement, à moins qu'elles se joignent à des initiatives plus larges auxquelles participent également des groupes de la société civile. C'est justement en réaction à la faiblesse de cette première génération de codes de conduite que des organisations multipartites ont pris forme dans différents pays, au début des années 2000. Ces organisations composées, de représentants provenant des secteurs privés, publics et associatifs, ont vu le jour afin de proposer des codes de conduite modèles aux entreprises, de veiller à leur mise en place dans toute leur chaîne d'approvisionnement et d'assumer la vérification de leurs installations grâce à des services de vérification externes à l'entreprise. On assistait alors à la deuxième génération des codes de conduite.

### *C) L'approvisionnement responsable*

Concrètement, dans nos organisations nous pouvons également développer des politiques d'approvisionnement responsable. Ce sont des politiques d'approvisionnement en biens et services (PAR) qui intègrent, au-delà des aspects économiques traditionnels, tels que le coût, la qualité, le délai et la disponibilité de la technologie ; les facteurs sociaux, environnementaux et ceux liés à la gouvernance. Si l'enjeu de la consommation responsable mobilise les organisations depuis plusieurs décennies par l'achat syndical, l'adoption de politiques d'approvisionnement responsable figure certainement comme une innovation désormais répandue. Une PAR fait directement référence aux droits humains, aux droits fondamentaux au travail, à des normes environnementales à respecter, par une démarche de consultation avec les parties prenantes. Elle implique que tout achat ou approvisionnement d'une organisation se conforme à certains critères préétablis, notamment le respect des normes fondamentales du travail. De sorte qu'elle doit en rendre compte dans ses activités en questionnant les pratiques de nos organisations.

Une PAR s'appuie sur un système de gestion efficace et contribue à l'amélioration des performances des fournisseurs tout en exigeant qu'ils fassent preuve de transparence. Par exemple, une organisation pourrait demander à ses fournisseurs de dévoiler la provenance des matières utilisées dans la production des biens et services achetés, en vue d'examiner la localisation géographique, les procédés de confection et les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement. Ces fournisseurs doivent rendre compte de leurs pratiques. Enfin, une PAR doit se déployer sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement d'une organisation, afin de créer un effet boule de neige. Pour cela il faut que l'organisation motive des partenaires à faire de même. C'est-à-dire, qu'un fournisseur doit lui-même s'engager à faire respecter certains principes communs et reconnus par les partenaires. En conséquence, cela exige la mise en place de mécanismes de vérification et d'audit des fournisseurs et sous-traitants, de même qu'une marche à suivre en cas de non-respect des normes. C'est en soi un outil de gestion pour nos organisations, mais qui se révèle être un levier politique.

Elle cherche à influencer l'effet de notre consommation sur les problématiques sociales vécues ailleurs dans le monde. Déjà plusieurs organisations participent à ces initiatives, soient en faisant pression sur les employeurs et le gouvernement, soit en adoptant eux-mêmes ce type de politiques.

Donc, la CQCAM agit principalement dans le domaine de l'approvisionnement responsable, en soutenant ses membres, en effectuant de la recherche sur la divulgation d'informations de la part des organisations québécoises, ainsi qu'en faisant pression sur l'État québécois afin qu'il développe une législation plus contraignante en matière de responsabilisation sociale des organisations.

### **3. Quelles stratégies adopter pour développer des politiques d'approvisionnement en faveur des entreprises d'économie sociale ?**

#### *A) Contenu d'une PAR*

Une PAR devient un outil pour mobiliser les organisations, autant publiques que privés, sur des considérations sociales largement occultées dans l'application du développement durable. En effet, si l'on décide de faire de l'approvisionnement responsable, c'est avant tout pour se responsabiliser autour des enjeux du développement respectueux des générations futures. Si généralement on croit que le développement durable, c'est le respect de l'environnement, il demeure que le pilier du social fait également partie du concept de développement durable. C'est d'ailleurs ce contenu d'une PAR qui met les entreprises d'économie sociale à l'avant-scène.

D'une part, il s'avère que la pratique de l'approvisionnement responsable suppose que l'on se dote de critères pour discriminer ses approvisionnements, ce qui est acceptable ou non. Par exemple, des organisations de la société civile, comme la CSN, peuvent favoriser l'approvisionnement provenant d'entreprises à forte contribution sociale. De plus, il n'est pas étranger de voir des organisations qui peuvent favoriser des entreprises de proximité. Or, dans plusieurs régions, les entreprises économiques sociales sont de vifs participants des communautés et font figure de proue dans la production de biens et services.

Par nature, une entreprise d'économie sociale est favorisée par son approche axée sur l'intégration des collectivités dans ses activités, et ce, par le respect du bien-être collectif, et la promotion du dialogue social. En somme, les entreprises d'économie sociale incorporent pour la plupart un mode de gouvernance démocratique de leurs activités, elles possèdent une autonomie face à l'État et font passer l'humain avant le profit.

Donc en mobilisant les organisations sur l'intégration de la dimension sociale dans leurs approvisionnements, nous faisons des entreprises d'économies sociales des partenaires privilégiés de notre développement.

#### *B) Une politique à dimension sociale*

D'autre part, l'adoption et l'application de PAR par les entreprises de l'économie sociale est plus que nécessaire pour favoriser ce secteur de l'économie...

#### **Conclusion**

Une PAR est un outil qui sert à transformer les pratiques de production des biens et des services en exigeant que les fournisseurs et leurs sous-traitants respectent les droits des travailleuses et des travailleurs, améliorent leur performance environnementale et soient plus transparents.